

L'an deux mille onze et le vingt-huit juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien BRENOT.

**Etaient présents :** M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - M. LEROY Pierre - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. CADOUOT Christian - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle BOUTEILLE Isabelle - M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

**Absents excusés :** Mme BROUSSE Patricia - Melle FEVRE Déborah - M. RUET Guillaume

**Absents excusés représentés :** Mme TERRIER Marie-Claire (pouvoir à M. ROTGER Michel) - M. ROBEIN Denis (pouvoir à M. DUPONT Gérard) - Melle OUARTI Farah (pouvoir à Melle IGOLEN Marie) - Mme CARAVEL Pascale (pouvoir à Mme FRANÇOIS Elisabeth) - M. MILLET Gérard (pouvoir à M. CAMBAZARD Nicolas) - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis)

**A été nommé secrétaire :** Melle BORSATO Louise

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Au vu de rectifications apportées par Monsieur Louis LEGRAND, le compte rendu du 24 mai 2011 est adopté à l'UNANIMITE

-----

## **I. COMMUNICATIONS:**

### **a) Réouverture de la piscine municipale :**

Un coupon d'entrées gratuit valable pour 2 personnes sera proposé dans un prochain 4 pages.

### **b) MARCHES PUBLICS :**

Travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine municipale :

-Avenant n° 7 du lot 5 « » - entreprise MORTIER de 3 384,44 € HT,

### **c) URBANISME :**

-Arrêté préfectoral n°169 du 22 avril 2011, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires, qui fixe la liste des communes où un état des risques naturels et technologiques doit être réalisé pour toutes transactions immobilières

## **I. DELIBERATIONS :**

Lors de sa séance du 28 juin 2011, le conseil municipal :

**ADOpte** par 22 voix pour, 7 contre (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), (le Maire ne participe pas au vote), les Comptes Administratifs 2010 (Budget principal et budgets annexes).

**DECLARE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**APPROUVE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), l'affectation des résultats de l'exercice 2011 du budget principal de la ville.

**DECIDE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), de l'affectation des résultats de l'exercice 2010 en dépenses d'investissement du budget annexe de la ZAC 6NA.

**DECIDE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), de procéder aux modifications proposées par la décision modificative n° 2 de l'exercice 2011.

**DECIDE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), de procéder à des réajustements de crédits dans le budget annexe « ZAC 6 NA » de l'exercice 2011.

**APPROUVE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), le bilan 2010 des cessions et acquisitions immobilières inscrites au compte administratif 2010.

**DECIDE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), de créer un budget annexe « bassins de rétention ».

**ADOPTE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), le budget primitif du budget annexe « BASSINS DE RETENTION » pour l'exercice 2011.

**AUTORISE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), le transfert des emprunts contractés par le Syndicat Mixte Dijonnais concernant les bassins de rétention n°4 et 6/8.

**DECIDE** à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal, en créant un poste de maître-nageur à temps complet.

**DECIDE** à l'UNANIMITE, de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal, en créant un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe affecté à l'entretien de la piscine municipale.

**DECIDE** à l'UNANIMITE, de conclure une convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires dans les domaines du crédit et de l'assurance.

**DECIDE** à l'UNANIMITE, de conclure la convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère de la défense et des anciens combattants afin d'accorder aux agents communaux ayant la qualité de réservistes militaires des facilités particulières.

**AUTORISE** par 29 voix pour et 1 abstention (M. Pascal Gauthier), Monsieur le Maire à signer une convention ayant pour objectif de définir les modalités de maintenance et d'entretien d'un carrefour giratoire donnant accès à la ZAC 6NA sur la route départementale 107 (route de Dijon) avec Conseil Général de la Côte d'Or.

**EMET** par 29 voix pour et 1 abstention (M. Pascal Gauthier), un avis favorable au prix de vente des parcelles ZC n°63 et n°68 en ZAC 6NA qui se compose d'une indemnité principale de 397 102 euros et d'une indemnité de remploi de 40 710,25 euros, soit un montant total de 437 812,25 euros,

**FIXE** à l'UNANIMITE le montant d'un loyer de 1 050 euros par mois hors charges et **AUTORISE** l'établissement d'un bail commercial de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 à la SARL « Les P'tits Poussins » afin d'aménager une micro-crèche.

**EMET** à l'UNANIMITE un avis favorable à la rétrocession de la parcelle cadastrée section AM n°221 appartenant à la SNC Foncier Conseil, à l'euro symbolique, afin de permettre la réalisation du lotissement communal « Le Clos en Mont Vaux » prévu avenue de l'Égalité.

**EMET** à l'UNANIMITE un avis favorable à l'installation d'une boîte aux lettres de relevage dans le lotissement « L'Allée des Mélodies ».

**AUTORISE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), la passation et la signature par Monsieur le Maire de l'avenant n°11 du lot 11 « carrelage-revêtement céramique » – Entreprise DEL TOSO d'un montant de 6 430 euros HT.

**APPROUVE** à l'UNANIMITE les termes de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans le cadre des marchés publics de l'agglomération Dijonnaise proposée par le PLIE,

**APPROUVE** à l'UNANIMITE les tarifs\_BABY-SPORTS et ECOLE DES SPORTS 2011-2012 proposés par le service des Sports.

**DECIDE** à l'UNANIMITE, de passer diverses conventions de partenariat financier ou de prestations en charges ou en produits avec des tiers comme défini, ceci dans le cadre du forum des associations qui se déroulera le samedi 10 septembre 2011 à l'OGIVE.

**DONNE** à l'UNANIMITE, un avis favorable au nouveau règlement intérieur de la piscine municipale

**APPROUVE** par 23 voix pour, 7 abstentions (M. LEGRAND Louis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (pouvoir à Mme GRISON Caroline) - M. POIREL Denis (pouvoir à M. LEGRAND Louis), les tarifs pour l'année scolaire 2011-2012 de la piscine municipale.

**DECIDE** à l'UNANIMITE, d'attribuer une subvention 2011 de 1 400 € à l'association Chevigny-Saint-Sauveur Handball.

**DECIDE** à l'UNANIMITE, d'attribuer une subvention 2011 de 300 € à l'Association du Quartier des Mélodies.

**DONNE** à l'UNANIMITE, d'autoriser le maire à signer des conventions de mise à disposition de locaux municipaux sur la base du modèle de la convention type présentée.

**FIXE** à l'UNANIMITE les tarifs de la semaine 29 août au 2 septembre 2011 de révisions et la sortie à Touroparc organisées par Le CLUB JEUNESSE du Centre « Pierre Perret »

**APPROUVE** à l'UNANIMITE les tarifs de la nouvelle saison 2011/2012 des activités proposées par le Centre « Pierre Perret ».

**FIXE** à l'UNANIMITE, la participation à 35 € par personne et 20 € par enfant de moins de 12 ans aux frais de transport collectif dans le cadre du jumelage à BOBENHEIM ROXHEIM les 2, 3 et 4 septembre 2011.

**DONNE** à l'UNANIMITE, son accord à la gratuité de du restaurant du groupe scolaire du Buisson Rond, les 09 et 16 octobre 2011, lors du déroulement des élections primaires du parti Socialiste.

**N'EMET** pas à l'UNANIMITE d'objections au projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet.

**ADOpte** à l'UNANIMITE, le périmètre du SAGE du bassin de la Tille qui définit des objectifs et des règles pour une gestion intégrée de l'eau au niveau du bassin versant.

**AUTORISE** à l'UNANIMITE, le maire à signer un contrat avec la poste pour un abonnement donnant accès aux Services Maileva pour l'envoi de 400 plis en recommandé avec accusé de réception par an par les services de la poste.

Le Maire de Chevigny Saint Sauveur

L. BRENOT



**NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.**

